

Gestion des habilitations "secret défense"



Les traitements de gestion des habilitations au secret de la défense nationale ont pour objet de permettre de gérer les habilitations à connaître des informations classifiées des fonctionnaires et agents affectés au sein des ministères.

Ces traitements sont mis en œuvre dans chaque département ministériel par les hauts fonctionnaires de défense et de sécurité.

Les données traitées se limitent à l'identité des personnes et aux éléments techniques de gestion des dossiers d'habilitation.

Les données ne portent pas sur les enquêtes administratives réalisées dans le cadre de la procédure d'habilitation, à l'exception du sens de l'avis de sécurité qui en est issu.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent directement auprès du gestionnaire du fichier.

Les données de ces fichiers ne sont conservées que pendant un an à compter de la fin de validité de l'avis de sécurité émis par le service enquêteur, et leur consultation fait l'objet d'une

traçabilité individuelle.



[Arrêté du 29 novembre 2011 portant création de traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la gestion des habilitations au secret de la défense nationale](#)

Texte officiel

[Délibération n° 2011-298 du 21 septembre 2011 portant avis sur un projet d'arrêté autorisant la création de traitements de données à caractère personnel relatifs à la gestion des habilitations au secret de la défense nationale \(demande d'avis n° 1525025\)](#)

Secteurs d'activité exclus du champ de la norme

Secteur privé

Objectif(s) poursuivi(s) par le traitement (finalités)

Gestion des habilitations au secret de la défense nationale.

Ces traitements, tenus sous forme de répertoires automatisés, seront mis en œuvre dans chaque département ministériel par les hauts fonctionnaires de défense et de sécurité afin de gérer les habilitations à connaître d'informations classifiées des fonctionnaires et agents affectés au sein de ce département ministériel.

Données personnelles concernées

- identité des personnes physiques candidates à l'habilitation ou habilitées (nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, nationalité et références des documents d'identité présentés) ;
- vie professionnelle (organisme d'affectation, fonctions occupées, titre ou grade, coordonnées professionnelles) ;
- éléments techniques de gestion du dossier (identification, instruction, durée de validité et suivi de la décision d'habilitation).

Données exclues du champ de la norme

Les fichiers de gestion des habilitations ne porteront pas sur les enquêtes administratives réalisées dans le cadre de la procédure d'habilitation, à l'exception du sens de l'avis de sécurité qui en est issu.



Durée de conservation des données



Un an après la fin de validité de l'avis de sécurité émis par le service enquêteur.

Destinataires des données



Agents habilités des services du haut fonctionnaire de défense, de sécurité du ministère concerné et des autorités ayant reçu délégation à cet effet, en fonction de leurs attributions respectives et du besoin d'en connaître,

Ils ne peuvent communiquer le résultat de la procédure d'habilitation, dans la limite du besoin d'en connaître, qu'aux seuls services de ressources humaines et informatiques ainsi qu'à la chaîne hiérarchique du candidat à l'habilitation.

Information des personnes et respect des droits « informatique et libertés »



L'information relative au traitement de données sera faite par mention dans le formulaire de demande d'habilitation rempli par l'intéressé.

Le droit d'opposition prévu à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 ne s'applique pas.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent directement auprès du service gestionnaire du fichier.

Sécurité et confidentialité



Des mesures de traçabilité des accès et des consultations du traitement sont mises en

œuvre : « *Les consultations du traitement automatisé font l'objet d'un enregistrement comprenant l'identifiant du consultant, la date, l'heure et l'objet de la consultation. Ces informations sont conservées dans un délai de trois ans* ».



[Télécharger le PDF](#)

[Effectuer une déclaration de conformité](#)

[Retour](#)

Aucune norme ne correspond à votre situation ?

Vous devez réaliser une déclaration complète

[Autres formulaires](#)